

Projet d'établissement

École communale maternelle autonome de Berchem Sainte-Agathe



Portrait de notre école

Notre école se veut une école de la réussite pour tous les enfants.

Nous mettons en place une pédagogie active, participative, différenciée et fonctionnelle prenant en compte les origines sociales et culturelles des enfants.

Le projet d'établissement est centré sur l'enfant. Il décrit les actions concrètes mises en œuvre par l'équipe éducative.

Le projet d'établissement est rédigé en adéquation avec le projet éducatif et le projet pédagogique du réseau et en accord avec le décret Missions.

Pour un passage plus harmonieux à l'école primaire et une continuité des apprentissages, les enseignants maternels et primaires se réunissent régulièrement.

La directrice constitue un dossier individuel pour chaque enfant (il contient les documents administratifs ainsi que tous les courriers adressés aux parents).

Mr Polet

Échevin de l'Instruction Publique

Mr Lamouline

Bourgmestre

Promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves.

Art. 6 du Décret Missions

- *Prendre en compte les potentialités de chaque enfant.*
- *Favoriser l'expression créatrice de l'enfant.*
- *Amener des activités de découvertes (sciences, histoire, géographie, arts plastiques...).*
- *Alterner le temps de travail collectif et individuel.*
- *Travailler en ateliers.*
- *Permettre à l'enfant de se maîtriser, se dépasser, connaître son corps (2 périodes de psychomotricité données par un maître spécial).*
- *Utiliser l'erreur comme moyen d'apprentissage.*
- *Susciter une collaboration harmonieuse entre les parents et l'école (apport de matériel, de documentation, réunion des parents, fête de fin d'année, marché d'hiver...).*



Amener tous les élèves à s'appropriier des savoirs et à acquérir des compétences qui les rendent aptes à apprendre toute leur vie et à prendre une place active dans la vie économique, sociale et culturelle.

Article 6 du décret Missions

Mettre en place des conditions favorables à l'apprentissage :

- *Donner une place importante à la manipulation.*
- *Pratiquer la différenciation (respect du rythme d'apprentissage de l'enfant).*
- *Commencer chaque apprentissage par une situation vécue par l'enfant, par un problème, un défi...*
- *Mettre en œuvre des démarches de recherche.*
- *Respecter les rythmes de vie et les rythmes scolaires de l'enfant (repas, sieste...).*



Mettre en place un climat serein.

- *Préparer aux compétences : l'enfant est préparé à l'enseignement primaire.*
- *En Français : placer l'enfant dans des contextes variés de communication, des outils pour optimiser les compétences parler/écouter/lire/écrire. Améliorer les compétences langagières, cognitives, affectives et sociales de l'enfant et établir un lien entre la famille et l'école (coéducation).*
- *En Mathématiques : mettre à disposition de l'enfant des outils mathématiques susceptibles de l'amener à résoudre des situations problèmes.*
- *En Sciences : 1. Privilégier les activités de découverte (la vie animale, végétale...).*
 - 2. Découvrir les aliments (programme fruits et légumes à l'école).*
- *En Géographie/histoire : prendre conscience du temps et de l'espace.*
- *En Artistique : favoriser les activités de création, les activités musicales.*
- *En Psychomotricité : privilégier les activités motrices pour permettre à l'enfant de construire ses notions de schéma corporel et de latéralité.*
- *Eveil aux langues.*
- *Distribution gratuite de potage pendant les mois d'hiver.*



Préparer tous les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures.

Article 6 du décret Missions

- Favoriser la socialisation (apprendre à vivre et à interagir avec les autres, respecter ses camarades).
- Découvrir le plaisir de la coopération et de l'échange.
- Communiquer avec ses compagnons de classe et les adultes de l'école.
- Respecter les règles qu'implique toute vie en société.
- Enrichir sa culture (chemin vers la socialisation et l'autonomie).
- Eduquer les élèves à la sécurité routière.



Actions concrètes :

- *Tableau des responsabilités de la classe (l'enfant est actif et sensibilisé).*
- *Règles de vie : charte de la classe (construite avec les enfants).*
- *Tutorat lors d'activités (les plus grands aident les plus jeunes).*
- *Ateliers jeux de société (la coopération, la patience et les règles sont travaillées au travers de jeux divers).*
- *Partenariat avec la bibliothèque communale (1x/mois) : choix d'ouvrages + animations organisées.*
- *Partenariat avec « Archipel 19 » (centre culturel de Berchem Sainte Agathe) : spectacles, théâtre, expositions.*
- *Education à la santé : collations diététiques.*
- *Respect de l'environnement : tri des déchets, poubelles sélectives.*
- *Plaines de vacances (pendant les congés scolaires).*



Assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale.

Article 6 du décret Missions

- *Déceler les difficultés des élèves.*
- *Pratiquer l'évaluation formative (en cours d'activité).*
- *Favoriser des moments d'échange entre l'école et les parents (réunion des parents 3x/an).*
- *S'ouvrir vers le monde qui nous entoure.*

Actions concrètes :

- *Sorties diverses (ex : musée, ferme, cinéma, cirque, expositions...).*
- *Voyage scolaire d'une journée,*
- *Cours de rythme (ex : Djembé).*
- *Ateliers langagiers et mathématiques*
- *Partenariat avec le centre psycho – médico - social (PMS).*
- *Partenariat avec le service de promotion de la santé à l'école (PSE).*
- *Partenariat avec le service d'aide à la jeunesse (SAJ).*
- *Remédiation.*
- *Travail en petits groupes avec les enfants en difficulté.*
- *Association de parents des écoles communales (AP7).*

